

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1651

Artikel: Conférence internationale du travail : les tribulations d'un délégué
Autor: Schwaab, Jean Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les tribulations d'un délégué

Au cœur de la rencontre organisée par le Bureau international du travail, le participant découvre les rouages d'une grande machine à négocier.

Le novice plongé dans le creuset de la Conférence internationale du travail (CIT), organisée à Genève du 31 mai au 16 juin 2005, regrette d'emblée de ne pas disposer du don d'ubiquité, qui lui permettrait d'assister à toutes les séances, conférences, débats, projections de films qui ont lieu en même temps sur des sujets tous plus intéressants les uns que les autres. Son dilemme est cruel, quand un débat public sur le sujet-phare de la sous-commission au sein de laquelle il siège est organisé en même temps que l'ouverture de la séance plénière (dont le décorum mérite le détour). Et plus cruel encore lorsque la réception organisée par le président de la conférence, dont les petits-fours viendraient à point nommé après une journée de discussions intenses, tombe en même temps que la séance du soir de ladite sous-commission, séance plénière tripartite où les amendements patiemment préparés et défendus au sein de la délégation des travailleurs devront trouver grâce aux yeux des représentants des employeurs et des gouvernements.

Vient ensuite la recherche des salles de réunion. Le «bulletin quotidien» de la Conférence indique certes dans quelle salle a lieu la séance convoitée. Mais le Palais des Nations est labyrinthique et il faut un certain temps pour intégrer parfaitement la logique des lieux. En outre, aucun plan de la situation des salles n'est distribué ou affiché. Il faut alors s'en remettre aux habitués,

ou suivre le flux de participants en tentant d'y reconnaître un (parmi plusieurs dizaines) des membres de la sous-commission où l'on siège. Une fois devant une salle dont on sait qu'elle abrite une réunion sur le sujet voulu, encore faut-il pouvoir y entrer. En effet, de jeunes huisseries veillent qu'aucun délégué des travailleurs n'ait accès à une réunion d'une délégation d'employeurs et qu'aucun des deux ne vienne mettre son grain de sel dans une réunion de délégations gouvernementales. Il est vrai que les pauvres ont déjà suffisamment de peine à se mettre d'accord entre elles. A l'Organisation internationale du travail (OIT), le tripartisme est la règle, mais l'on s'accorde d'abord entre pairs avant d'aller croiser le fer avec les autres partenaires sociaux.

Lorsqu'il aura résolu le dilemme de son programme journalier (et découvert où a lieu la réunion sur laquelle il a jeté son dévolu), le délégué ou conseiller technique pourra s'intéresser aux autres délégations. Les pays arabes font rarement une intervention, quel que soit le sujet, sans aborder, d'une façon ou d'une autre, l'occupation de la Palestine. Le porte-parole du gouvernement chinois commence son intervention par un proverbe et la délégation des travailleurs de ce même pays, composée de syndicalistes à la botte du Parti, s'essaye au militantisme en distribuant des tracts vantant les mérites de son candidat au conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT). Et goûtent aux

joies du débat démocratique postélectoral en distribuant d'autres tracts condamnant sur un ton scandalisé à la fois non-élection de leur champion et la position «aux relents de guerre froide» de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui a eu l'audace de ne pas le recommander au collège électoral des travailleurs. Mais aucun membre de la délégation de l'empire du Milieu n'avouera que les quelques cent millions de membres de son organisation sont bien souvent forcés d'adhérer à ce qui s'apparente plus à une émanation du Parti unique qu'à un syndicat libre.

Il n'y a pas que les délégations asiatiques à se plier à certains clichés. Au sein des délégations ukrainiennes, la cravate orange est de rigueur. Malheureusement, le ton d'apparatchik aussi. Quant aux délégations gouvernementales des pays européens, elles sont les premières à se plaindre de la longueur des débats. Mais détiennent le record

d'interventions inutiles et d'amendements ne traitant que de détails vains, parfois sur des virgules.

Entre deux événements, le magnifique parc de l'ONU, ses paons (qui, depuis qu'il y a aussi des femelles dans leurs rangs, ne renversent paraît-il plus les cyclistes), la vue sur le lac, et surtout les intéressantes discussions de couloir avec les membres des autres délégations font que l'on oublie d'aller visiter le siège du BIT, qui n'est pourtant situé qu'à quelques encablures du Palais des Nations. Mais peut-être est-ce une bonne chose pour la réputation de l'organisation? Ainsi, les délégués, qui dissertent en grande partie de l'application des normes internationales du travail et de leur amélioration, ne liront pas les affiches rappelant que l'institution n'est elle-même pas exemplaire en matière de respect des droits syndicaux de son personnel. jcs

OIT et BIT

L'OIT a été créée par le traité de Versailles (1919), pour «promouvoir la justice sociale et notamment faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail». Elle élabore des conventions (185 dont 56 ratifiées par la Suisse) et des recommandations concernant les droits des travailleurs, les conditions de travail, l'accès au monde du travail, les droits syndicaux, etc. . . , veille à leur application et condamne les Etats qui ne les respectent pas. Sa structure tripartite (travailleurs, gouvernements et employeurs sont représentés au sein de toutes ses instances) est unique parmi les organisations internationales.

Le BIT, dont le siège est à Genève, est le secrétariat permanent, le centre de recherche et la maison d'édition de l'OIT. La Conférence internationale du travail a lieu chaque année et réunit les 177 Etats membres de l'OIT.

www.ilo.org